

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Présidence :	M. Michel MOUTON, Président
Présents-e-s :	Mmes Anouk BELLAOUD-MEYLAN, Simone BOWMAN, et Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO
	MM. Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, Ivan MARTIGNONI René GISIGER, Patrick RELLSTAB, Valentin SAVIGNY et Olivier SCHEIB
Conseil administratif :	Mme Prisca WASEM, Maire M. Steve DELAUDE et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé-e-s :	MM. Stéphane HILTY (Vice-président), Alan TORSELLETTI
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 16 février 2023	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 15 février 2023 relative à l'attribution, par le Fonds Intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.	2
2. Informations diverses.....	2
C. Communications du Conseil administratif	2
1. Informations diverses.....	2
a) Pro Senectute	2
b) Petites douanes.....	3
c) Notification subsidiaire des actes de poursuites	3
d) Antenne 5G - Recours antenne Swisscom (SI Perly-Jura)	3
e) Journée de la Nature	4
f) Inauguration de la 4e étape de la renaturation de l'Aire	4
g) Décompte du Bicentenaire.....	4
h) Réponses aux questions individuelles.....	4
D. Propositions individuelles et questions	4
1) Communication souhaitée par M. Gisiger sur un point relatif aux oiseaux évoqué lors d'une séance de la Commission Environnement	4
2) Circulation au Pont de Certoux	4
3) Biodiversité	6
5) Economie d'énergie faite à la piscine.....	6
6) Patrimoine et catelles	7
6) Patrimoine et archives	8
8) Ecopoint à Champ-Budin.....	9
9) Remplacement de la patinoire	10

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse l'absence du vice-président, M. Hilty ainsi que celle de M. Torselletti. Il salue la présence de Mme le Maire Prisca Wasem, des Conseillers administratifs Steve Delaude et Fernand Savigny. Il n'y a pas de public. Il ouvre la séance à 20h.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 16 février 2023

Diverses coquilles sont signalées dans le document, corrigées directement dans la version finale.

P. 4, 1^{er} § du point a) *Point de situation sur la patinoire*, M. Delaude demande l'ajout suivant : *Par conséquent, le Conseil administratif estime que cela ne ferait pas sens au vu d'une de l'utilisation relativement moyenne.*

P. 5, milieu de page, Mme de Raemy demande qu'on ajoute dans le paragraphe concernant son intervention l'idée exprimée au début de son intervention, soit qu'elle abonde avec la proposition de M. Cheyroux de faire participer les jeunes mais que cela fait redondance avec Engage.ch. (NdIPV : Son intervention est réécoutée est reprise en conséquence dans la version finale.)

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la séance du 16 février 2023 est approuvé par 12 voix « pour » et 4 abstentions.

Compte rendu de la séance du 16 février 2023

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2022 est approuvé par 12 voix « pour » et 4 abstentions.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 15 février 2023 relative à l'attribution, par le Fonds Intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

Le Président résume l'enjeu, décrit dans le document remis aux membres.

M. Cheyroux, constatant que les communes sont sollicitées pour financer le Grand Théâtre au motif que celui-ci profite à leurs habitants, demande si la commune devrait s'attendre à des demandes similaires pour des institutions comme la Comédie ou autres, si ceci a été envisagé ou analysé par l'ACG.

M. F. Savigny répond que la Ville de Genève, lors de séances du FI, avait affirmé que si elle obtenait un soutien pour la reconstruction du Grand Théâtre, elle n'en demanderait pas pour la Comédie.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la formule et fait voter comme suit :

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 15 février 2023 relative à l'attribution, par le Fonds Intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

2. Informations diverses

a) Course pédestre « A travers le Coteau » à Bernex, le 29 avril à 16h15

Le Président invite les membres intéressés à s'inscrire auprès de la vice-présidente de la commission des Sports, qui communiquera les noms au président de la même commission.

C. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Pro Senectute

M. F. Savigny informe sur un accord que la commune vient de conclure avec Pro Senectute, en lien avec les obligations qu'ont les communes de fournir des prestations aux personnes âgées depuis le 1^{er} janvier 2023. Cet accord de participation

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

a un coût, prévu dans le budget 2023, sur la même ligne que la prestation à Caritas, notre mandataire pour notre service social. Pro Senectute est la seule institution suisse reconnue par la Confédération, pour permettre aux personnes âgées bénéficiant de prestation de l'AVS d'obtenir certaines prestations financières de la Confédération. La Confédération finance Pro Senectute à 50%. Pour les personnes âgées de la commune, jusqu'ici, Caritas assurait toutes les prestations de service social car son action porte sur toute la population, sans distinction d'âge. Mais, comme les demandes pour certaines prestations au bénéfice des seniors doivent obligatoirement transiter par Pro Senectute, ne serait-ce que pour validation, plusieurs possibilités de conventions ont été offertes aux communes. Nous avons décidé de laisser aux habitants concernés le choix de leur prestataire social en signant avec Pro Senectute une convention dite « mixte ». Ceci laisse aux habitants seniors de la commune le choix de s'adresser soit à Pro Senectute, soit à Caritas. L'important, souligne M. F. Savigny, est que les personnes concernées puissent trouver l'aide dont elles ont besoin.

M. Cheyroux demande s'il a bien compris que Pro Senectute deviendra au niveau suisse le prestataire social à contacter pour bénéficier de prestations financières supplémentaires.

M. F. Savigny répond qu'il vient de parler d'une réglementation cantonale. Il précise que la commune a une obligation de fournir certaines prestations sociales aux seniors, mais reste libre de décider comment ou par qui les fournir. L'option de la convention « mixte », qui permet le choix de l'institution fournissant les prestations sociales communales, permet aux personnes d'être le plus à l'aise possible pour avoir des soutiens. Pro Senectute facture le 50% du coût reconnu par la Confédération, l'autre 50% étant pris en charge par la Confédération.

b) Petites douanes

M. F. Savigny rappelle que les petites douanes dont il est question, faisant l'objet d'un accord entre communes frontalières, le canton et les autorités françaises, se situent entre Certoux et Chancy. Parmi les moyens de réduire le trafic de transit, figurait la régulation par des feux de circulation. A Thairy, un feu a été installé en direction des douanes de Soral et de Certoux, pour dissuader le trafic de passer par ces routes. Mais, côté St-Julien-en-Genveois, les voitures ainsi arrêtées s'enclonnaient jusqu'au giratoire de Intermarché emprunté par les cars qui emmènent les élèves vers le collège de Staël. Pour éviter les retards de ces cars, il a fallu chercher à déplacer ce feu. Mais les divers emplacements utilisés ont posés de nouveaux problèmes. Les Français ont donc proposé, s'agissant du trafic en direction de Certoux, de mettre un feu sur territoire Suisse de chaque côté du pont de Certoux. M. F. Savigny précise qu'ils devraient être installés d'ici Pâques, d'où cette information qu'il donne afin qu'il n'y ait pas de surprise pour les membres du conseil municipal. Un des deux feux sera en fait posé sur le territoire de la commune de Bernex, précise-t-il, la frontière intercommunale se situant dans la rivière.

c) Notification subsidiaire des actes de poursuites

M. Delaude informe sur une mise en conformité de la loi cantonale à une loi fédérale sur les poursuites. Les communes seront mises à contribution en ce qui concerne la notification des actes de poursuites. Jusque-là, les notifications se faisaient pas voie postale. Après un certain nombre de tentatives infructueuses, les employés de l'office des poursuites étaient chargés de remettre l'acte en mains propres. Dorénavant, la commune devra reprendre cette tâche si les tentatives de l'office des poursuites n'aboutissent pas. Il semble que c'est déjà comme cela dans toute la Suisse, sauf à Genève. En ce qui concerne Perly-Certoux, cela représente entre 109 et 245 actes par an. Les communes sont obligées de faire trois tentatives, mais elles demandent que ce soit réduit à deux essais. Pour notre commune, qui a la liberté de choisir à qui confier cette nouvelle tâche, il a été décidé de faire appel à la Police municipale. Il en résultera peut-être une charge supplémentaire pour la police municipale, avec une conséquence au niveau budgétaire. M. Delaude indique que chaque acte est rémunéré au niveau de CHF 50.- quel que soit le nombre de passages.

d) Antenne 5G - Recours antenne Swisscom (SI Perly-Jura)

M. Savigny rappelle que la commune avait fait recours contre une décision du canton d'octroyer une autorisation de construire une antenne 5G sur le toit d'un immeuble d'habitation, route de Certoux à Perly. Le jugement vient de tomber, le Tribunal administratif de 1ère instance a traité tous les recours déposés contre l'autorisation dans un seul jugement. La commune de Perly-Certoux et un autre recourant ont été déboutés. La commune examine la possibilité de faire recours contre ce jugement avec son avocat, et pour évaluer les chances de succès. Notamment, il est écrit dans ce jugement que le canton peut passer outre l'avis des communes, ce qui n'est pas très agréable, ou que les communes pourraient avoir voix au chapitre si, dans des actes de planification, des éléments sur le nombre d'antennes, leur emplacement ou leur gabarit étaient réglementés. Or, notre Plan directeur communal a été adopté en 2018. L'étude d'une image directrice

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

intercommunale et les 2 plans de site dont les réalisations sont prévues dans notre plan directeur auraient pu couvrir ces éléments, mais le Canton bloque leur réalisation depuis 4 ans. La commune ne dispose donc pas de ces outils pour que son préavis soit pris en compte du fait du blocage du canton. Ce dernier devrait dès lors mieux prendre en compte le préavis communal.

e) Journée de la Nature

Mme Wasem informe que, dans le cadre de la Fête de la nature, prévue du 18 au 28 mai en Suisse, et aussi à l'international, une Journée de la nature sera organisée sur la commune. L'association Printemps d'abeilles, dont la commission Environnement a parlé, pourra intervenir. On inaugurera l'hôtel à insectes et il y aura aussi une conférence. L'association Nouvelles Graines tiendra un stand et Zero Waste sera aussi présente pour cette Journée, prévue le dimanche 28 mai à l'école.

f) Inauguration de la 4e étape de la renaturation de l'Aire

Mme Wasem mentionne cet événement, qui s'est déroulé le lundi 13 mars 2023 sur notre commune, et dont la presse s'est fait l'écho. Cet événement a été organisé par l'Office cantonal de l'eau, qui a utilisé, avec notre accord, le Couvert de Certoux. Parmi d'autres invités, le Département a invité les Autorités communales des communes concernées par le projet. Mme Wasem a eu le plaisir d'y faire un discours. Un article dans *Le Trait d'Union* relatera cet événement.

M. Cheyroux a été très heureux d'apprendre cette nouvelle de l'aboutissement de ce chantier mais était perplexe de l'apprendre dans les journaux. Il estime que la communication aurait pu être meilleure pour le Conseil municipal.

M. F. Savigny, tout en comprenant cet étonnement, précise qu'il ne s'agissait pas d'un énorme événement, et que les Conseillers municipaux des autres communes riveraines n'étaient pas invités par le Département. La commune n'était pas organisatrice et ne pouvait intervenir sur la liste des invités.

M. Cheyroux suggère qu'on transmette l'étonnement du Conseil municipal aux organisateurs.

g) Décompte du Bicentenaire

M. Delaude fait référence au document remis aux membres du conseil municipal portant sur le décompte final de l'évènement du Bicentenaire et donne une information complémentaire sur les colonnes du document. La première colonne comprend le budget voté par le Conseil municipal mais il était présenté hors TVA. La colonne du milieu reprend donc ce budget en y ajoutant cette TVA qui avait été omise par le mandataire. Le montant est donc augmenté en conséquence. La colonne de droite présente le décompte du coût final, avec des reclassifications de certaines positions pour rendre compréhensible la comparaison avec le budget voté. D'ailleurs, M. Delaude remercie M. F. Savigny et Mme Laura Corradin pour ce travail d'élaboration du document.

h) Réponses aux questions individuelles

Mme Wasem revient sur une demande de précision de M. Martignoni sur l'origine des problèmes d'écoulement d'eau sur la toiture de l'école. Elle présente des photos qui montrent les dégorgeoirs qui ont été rajoutés. Le bâtiment ayant 50 ans, il n'est pas possible de savoir ou affirmer qu'il s'agit d'un défaut de construction. Les dégorgeoirs ont été installés sur les deux faces coté préau et coté parking de la toiture. Cela devrait éviter un risque de futurs débordements vers l'intérieur, étant donné que les grilles de protection des tuyaux se bouchent régulièrement.

D. Propositions individuelles et questions

1) Communication souhaitée par M. Gisiger sur un point relatif aux oiseaux évoqué lors d'une séance de la Commission Environnement

En préambule, le Président rappelle que le travail de commission doit rester en commission. Le Bureau va examiner lors d'une prochaine séance dans quelles conditions ce genre d'information peut ou ne peut pas être faite. Il passe la parole à M. Gisiger, qui annonce avoir deux sujets.

2) Circulation au Pont de Certoux

M. Gisiger revient sur l'information donnée par M. F. Savigny sur les feux de circulation bientôt mis au pont de Certoux. Il revient sur la circulation sur ce pont, qu'il a observée à plusieurs reprises et il étaye son propos en indiquant avoir pris des

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

photos. Il propose au Conseil administratif d'améliorer la sécurité pour les piétons. Venant des tennis et allant sur France, un piéton doit traverser cette route, qui est très fréquentée. Notamment, par des véhicules, le soir, qui roulent vite. Beaucoup de piétons, d'enfants, de poussettes passent par là. Il veut éviter un accident et propose de sécuriser la traversée par un passage piétons.

M. F. Savigny indique que des barrières ont été mises avant la traversée, il lui semble donc que les piétons sont informés qu'ils arrivent sur une route. Une nouvelle passerelle a été réalisée pour ceux qui veulent traverser l'Aire. M. F. Savigny redoute qu'un passage pour piétons encourage piétons et vélos à ne plus s'arrêter, prenant le passage piétons pour une autorisation de traverser sans s'arrêter, ce qui dans les faits augmenterait le risque d'accident. Ceci dit, M. F. Savigny signale que ce bout de route est cantonal. Il faudrait le cas échéant rapporter la problématique au canton.

M. Cheyroux signale que c'est à nouveau un cas où l'on donne la priorité à la voiture. Alors que c'est un endroit où l'on vient de dépenser des millions pour renaturer et donner les bords à la mobilité douce, au seul passage où il y a un croisement, la priorité est attribuée implicitement à la voiture. Il y aurait une revendication à faire au canton pour aller jusqu'au bout de la démarche de renaturation et de mobilité douce pour proposer un croisement qui soit au bénéfice de la mobilité douce. Cela existe et cela marche bien, voir ce qui se passe à la Voie Verte. On mature au niveau du canton sur ce genre de problématique, cela en fera une de plus. Au-delà de ce premier réflexe d'automobiliste, mettons-nous principalement dans la peau d'un cycliste et d'un marcheur au bord d'une nature refaite et considérons que la voiture est là qu'un petit moment et juste de passage. Il demande leur avis aux membres du Conseil municipal, en rappelant qu'on fait les choses pour 20 ans et qu'il ne faut pas s'arrêter à ce que l'on sait maintenant.

Le Président résume le souhait de M. Cheyroux, qui pourrait devenir aussi celui du Conseil municipal, que le Conseil administratif communique la demande de privilégier les cyclistes et les piétons et fasse entendre au canton la voix de M. Cheyroux ou la voix du Conseil municipal. Il demande si le Conseil municipal est d'accord avec la proposition de M. Cheyroux, peut-être en ajoutant encore des arguments de M. Gisiger, à qui il passe la parole.

M. Gisiger souhaite sécuriser ce passage pour les piétons à cet endroit, qui lui semble dangereux. La partie étant aménagée aussi, il y aura du monde. Il est essentiel, pour lui, de faire quelque chose avant qu'un accident arrive.

M. Cheyroux estime judicieux de mettre des feux à cet endroit, surtout si les feux sont régulés pour avantager la mobilité douce.

Comme le Président demande d'ailleurs si les feux sont activés pendant le week-end, M. F. Savigny répond que le feu a un seul but, c'est réguler le trafic des véhicules le matin et le soir, aux moments de pointe. Dans d'autres douanes, de tels feux ont eu des avantages à ce niveau-là. Il n'y aura pas de régulation de trafic le dimanche.

M. Gisiger veut une réponse claire sur le fait que le Conseil administratif va demander un passage clouté ou non.

M. Delaude comprend la demande, il comprend aussi la réponse de M. F. Savigny même si cela n'empêche pas de demander au canton d'intervenir. Ces feux sont sur batterie, obtenir un déclenchement à l'arrivée de la mobilité douce nécessite un raccordement électrique. Par ailleurs, on est ici sur une promenade, et non sur une Voie Verte, laquelle d'ailleurs n'est pas si simple au niveau de la cohabitation. M. Delaude ne voudrait pas donner non plus une fausse sécurité aux piétons à cet endroit.

Comme M. Scheib veut savoir qui prend en charge le financement de ces feux, M. F. Savigny répond que ce ne sera pas Perly-Certoux. Ce sont les Français qui ont acheté ce matériel. La Lettre d'intention était prévue pour terminer en décembre 2022 et a été prolongée jusqu'au 30 juin de cette année. Hors les feux, plusieurs mesures ont été prises qui seront maintenues ou abandonnées selon leur succès. Les feux seront sans doute maintenus car les Français souhaitent que le trafic soit régulé, ce qui n'est possible qu'avec des feux.

M. F. Savigny rappelle que le chemin le long de l'Aire n'est pas prioritaire pour les vélos, mais est destiné aux piétons. Il peut rapporter les inquiétudes et réflexions du Conseil municipal au canton.

Mme Ramazzina indique avoir envoyé le lien sur le groupe, relatif au groupe des statistiques de la BPA qui indique bien que plus d'un tiers des accidents mortels et plus de 40% des accidents entraînant des blessures graves se produisent sur des passages piétons. Les automobilistes ne respectent pas forcément les passages piétons. Elle n'est pas sûre que ce soit une solution à cet endroit.

M. Gisiger précise n'avoir évoqué que les piétons dans sa demande.

M. Cheyroux indique que la valeur ajoutée est la confirmation de l'idée principale à cet endroit qui a coûté des millions pour être renaturé. La deuxième fonction est de réduire les voitures à cet endroit, au niveau des frontières. M. Cheyroux estime que toutes les conditions sont réunies pour penser autrement que seulement voiture. La photo de M. Gisiger montre bien ce ruban de béton à cet endroit. Il est d'accord avec M. Delaude qu'il ne s'agit pas d'une piste d'envol pour

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

vélos à 40km/h mais les gens, en butte avec le trafic régulé ou non le dimanche matin, car le dimanche on se balade, on se trouve toujours avec cette dominante frénétique de circulation. Il propose d'inverser et de donner la priorité aux gens qui marchent, qui rêvassent et qui, se trouvant à un croisement, ont besoin que ce croisement ne soit pas configuré uniquement pour la voiture mais aussi en priorité pour les passagers à pied ou en vélo ou en poussette ou à quatre pattes. Il reconnaît que son exemple de la Voie Verte n'était pas le bon mais c'était pour illustrer le propos.

Le Président résume la demande qui est que le Conseil administratif interpelle le canton pour qu'il fasse en sorte que ce carrefour soit plus favorable aux usagers autres que ceux de la route.

M. Rellstab demande si un seuil de ralentissement de type coussin berlinois pourrait être créé ici.

Le Président demande si le Conseil municipal accepte la proposition résumée ci-dessus.

M. Decurtins estime impossible de mettre un passage pour piétons à cet endroit, qu'il connaît bien.

Le Président revient sur le fait de faire une proposition au Conseil administratif de rapporter l'inquiétude ou l'envie du Conseil municipal pour que ce lieu devienne davantage un lieu de promenade qu'un lieu de passage. Il ne faut pas proposer une solution.

M. Gisiger souhaite la précision suivante dans la demande : « qu'on sécurise mieux pour les piétons ».

Mme Bowman rejoint M. Decurtins sur le danger du passage piétons et sur l'obligation, alors, de mettre aussi des feux pour les piétons. Elle rappelle que les gens qui viennent de France viennent à Genève travailler, on ne peut pas les éviter complètement.

M. Rellstab indique avoir compris qu'il y a deux demandes, une de sécuriser avec un passage piétons, l'autre plus globale de demander au canton de réfléchir globalement quand il y a de tels projets.

On lui indique que non. Le Président reprend la formulation.

M. Decurtins demande s'il ne serait pas possible de faire un passage souterrain à cet endroit. Comme le Président lui signale la présence d'une rivière, M. Decurtins indique un emplacement qui serait propice.

Le Président revient sur la demande de M. Gisiger et veut savoir si le Conseil municipal demande au Conseil administratif de demander au canton de trouver un système pour protéger les piétons à ce carrefour.

Comme la discussion semble s'enliser, M. F. Savigny indique qu'il demandera au canton d'examiner la problématique sécuritaire à cet endroit.

La proposition est approuvée par acclamations, sans vote.

3) Biodiversité

M. Gisiger a bien compris le message du Président en préambule de ce point. A titre personnel, il aimerait partager une observation qu'il a faite après avoir assisté à passablement de séances au niveau communal et cantonal sur l'environnement. Cela peut être intéressant pour d'autres commissions. M. Gisiger indique que, si l'on veut être sérieux avec la biodiversité, il faut planter des arbres, des haies, laisser des champs en jachère, des prairies et des branches herbeuses, il faut vraiment favoriser ce genre de contexte au niveau environnement pour la promotion d'espèces d'oiseaux et des abeilles comme déjà évoqué. C'est un message qu'il adresse à la Commission Mobilité et à la Commission Bâtiments. Il faut laisser la nature faire ce qu'elle a envie de faire pour créer un environnement favorable à la faune et à la biodiversité. M. Gisiger revient sur un élément qui a été cité dans les séances précitées, relatives à l'habitat : il faut créer l'habitat favorable aux oiseaux, aux abeilles et autres pollinisateurs, à plein de choses pour créer une biodiversité qui va au-delà de quelques années.

4) Capteurs solaires sur le toit du Four à pain.

M. Cheyroux revient sur la question des capteurs solaires qui ont été envisagés sur le toit du Four à pain.

Mme Wasem précise que la réfection du toit est pour l'instant seule envisagée, la question des capteurs solaires n'a pas encore été étudiée. Mais le sera.

5) Economie d'énergie faite à la piscine

M. Cheyroux souhaite avoir une estimation de l'économie réalisée cet hiver à la piscine, puisque la température a baissé dans le contexte des économies d'énergie demandées par la Confédération.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Wasem répond que tout étant commun au groupe scolaire, les données de la piscine sont difficiles à extraire. Par ailleurs, les factures sont réajustées postérieurement, pour une comparaison annuelle, il faudra attendre la fin de l'année. Le Service Bâtiments et Infrastructures est avisé et donnera l'information sitôt parvenue.

6) Patrimoine et catelles

M. Cheyroux se dit perturbé par la notion de patrimoine. Pour le 200^e, un tas de travail a été fait, un livre va sortir et il y a ces belles catelles sur le chemin de la Mairie, qui sont l'œuvre de quelque 200 citoyens. Il pose la question de ces catelles, qui pourraient être une partie du patrimoine de la commune. Il propose qu'on en sélectionne quelques-unes, qui pourraient être mises dans la Maison des expositions, pour être revalorisées. Il souligne qu'il s'agit du patrimoine communal, au-delà du fait que les gens se sont fait plaisir en les faisant. M. Cheyroux souhaite partager sa réflexion avec les membres du Conseil municipal et les remercie de leurs réactions à ce sujet.

Comme le Président demande s'il s'agit d'une proposition, M. Cheyroux répond que oui s'il n'y a pas de réactions des membres du Conseil, qu'il invite fortement à réagir, plutôt que le Conseil administratif, qu'il affirme être prolix sur le sujet.

M. Delaude, en notant que le Conseil administratif est le premier à s'exprimer, sans savoir si les catelles ont une longévité assurée en restant à l'extérieur, rappelle que le but était que ces catelles soient visibles, ce qui ne serait pas le cas dans un bâtiment. Il ne sait pas comment ces catelles ont été fixées sur les cadres. Le but des cadres était qu'on pouvait les enlever si l'on devait démolir le mur. Par ailleurs, M. Delaude relève la difficulté de choisir quelles catelles retenir.

Mme Wasem rappelle que la fête devait se dérouler à Certoux, avec la création de briques qui auraient servi à faire un mur. La manifestation s'étant déplacée, le but a été de créer des catelles à poser sur un mur, pour être visible par tous. Il faudrait voir aussi avec la poterie, qui a donné son accord pour qu'elles soient posées à cet endroit.

M. Martignoni fait remarquer que certaines sont déjà bien décolorées. Il demande pourquoi choisir ? Le Bicentenaire était pour tous, la question du tri ne lui paraît pas opportune.

Mme Bellaoud-Meylan pense que cette idée des catelles était chouette mais la cuisson des catelles n'étant pas à un degré très élevé, elles ne sont pas pérennes. L'idée était d'en faire 200 pour le Bicentenaire, il paraît difficile d'en sauver quelques-unes. Elle comprend la notion de patrimoine soulevée par M. Cheyroux mais elle ne pense pas que ces catelles vont faire partie du patrimoine dans ce sens.

Mme Bourquin Guidi suggère qu'on les photographie pour les mettre toutes dans le livre du Bicentenaire, où elles resteraient pour toujours.

Le Président rappelle qu'il s'agit du livre sur la commune et non du Bicentenaire. Il demande à M. Cheyroux s'il estime avoir obtenu l'avis du Conseil.

M. Cheyroux comprend qu'on prendrait les 200 catelles en photos, sans tri. Il faudrait demander à la Girelle, voire au public, ce que peuvent devenir les catelles. Ensuite, ceci fait, on les mettrait à la poubelle, sauf si la Girelle les remet dans un carton.

Comme des voix indiquent que ce n'est pas une option envisagée, M. Cheyroux précise que ses propos tenaient compte du fait que les catelles ne sont pas pérennes. Mme Ramazzina lui propose par boutade qu'il les mette dans sa chambre. M. Cheyroux lui indique qu'elle représente le public et que ce type de remarques ne fait pas avancer les choses. Il se permet d'insister car des gens ont mis du cœur à les faire, mais il veut vraiment savoir ce qu'elles deviendront quand elles seront abîmées. Il demande à Mme Ramazzina qu'elle est sa solution.

Mme Ramazzina répond qu'il faut les laisser à leur place actuelle d'exposition.

Mme Bellaoud-Meylan revient sur le fait que le matériau utilisé et la cuisson rendent inéluctable leur disparition. Les catelles n'ont pas été faites pour durer, il faut s'y résigner.

Mme de Raemy comprend la démarche, mais il lui semble que ce projet était pensé pour être éphémère. Elle trouverait dommage qu'on les enlève toutes maintenant car certaines sont détériorées car c'est toute la beauté et le sens du projet qui disparaîtraient. Elle comprend le regret exprimé vis-à-vis de la disparition des catelles mais le projet était prévu comme ça et enlever les catelles maintenant lui ferait perdre son sens.

Mme Wasem trouve bonne l'idée de faire des photos. Il faut aussi demander à la Girelle son avis. Elle rappelle les empreintes de mains exposées au Jardin d'enfants et là aussi, avec le temps, cela va se détériorer. Si la volonté de faire durer les choses dans le temps était l'objectif, il aurait fallu utiliser d'autres moyens.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Ramazzina suggère qu'on mette les cadres à divers endroits, éventuellement sur les murs de la salle du Conseil municipal.

M. Cheyroux résume : on les prend en photos et on demande à la Girelle quel devenir physique elle envisage pour ces catelles.

6) Patrimoine et archives

M. Cheyroux revient sur les archives, qui sont de Perly-Certoux. Elles ont été retravaillées par une équipe, il y a eu des moyens mis pour qu'elles soient utilisables par d'autres personnes que les archivistes. Il y a eu de la sélection dans les matières et dans les objets qui ont été trouvés. Aujourd'hui, bien malin qui peut dire où se trouvent ces archives et comment elles peuvent être mises à disposition du public. Lors du Bicentenaire, nombreux ont été ceux qui ont apprécié leur passage dans la tente des archivistes, pour voir les albums photos. M. Cheyroux propose que dans cette fameuse maison de la culture et des expositions, une pièce pourrait être dédiée aux archives, à disposition de Perly et de ses citoyens qui pourront y retrouver les archives et, dans vingt ans, les photos des catelles. Il interroge les membres du Conseil municipal sur ce qu'ils en pensent.

Le silence s'installant, le Président intervient pour dire que le débat est ouvert.

M. Cheyroux indique que la discussion peut être remise à une prochaine fois. Mais des moyens ont été mis, des personnes s'investissent depuis longtemps, et cela reste dans le back office. Il pense que, dans le cadre de la préparation des événements, ou pour simplement connaître ses racines, beaucoup de choses sont intéressantes.

Mme Trono imagine que le sujet n'est pas touffu mais simple. Si une personne ou un étudiant veut trouver des archives d'une commune, il s'adresse à la mairie, qui l'orientera vers les archives et les personnes qui s'en occupent.

Mme Wasem rappelle que c'est une association qui gère ces archives. Ils ont des locaux dédiés et, à nouveau, c'est à eux qu'il faudrait demander s'ils aimeraient exposer et comment. Par ailleurs, il faudrait que le lieu soit ouvert au public, ce qui implique d'organiser une surveillance qui va impliquer un coût. Pour le moment, cette association propose de s'intégrer dans des événements pour montrer ses archives. Mme Wasem invite à contacter ces personnes, qui se feront un plaisir de montrer et expliquer leur travail. Un classement a été fait qui permet de trouver vite ce que l'on recherche. Mais, les personnes actuellement en charge n'ont peut-être pas le temps ou plus l'énergie de mettre en place des expositions, il faut voir avec eux pour la suite.

M. Rellstab indique ne pas savoir de quoi se composent ces archives. Il est donc difficile de savoir comment réagir sur une suite à donner.

M. Delaude informe que le volume d'archives est conséquent, on pourrait remplir toute la Maison de la douane. A nouveau, il serait compliqué de choisir quoi mettre dans une seule pièce. Par ailleurs, la Maison de la douane est dévolue à d'autres choses, et il serait difficile de bloquer une pièce de manière constante et de gérer une ouverture permanente. Outre des objets, il y a aussi des documents dans ces archives. M. Delaude invite M. Cheyroux à s'intéresser aussi à rejoindre cette association, qui pourrait avoir besoin de sang neuf. Une nouvelle dynamique pourrait aussi aider à redonner une visibilité à ces archives, par différents moyens.

Comme M. Cheyroux demande où se trouvent ces archives, dans quels locaux, Mme Wasem répond qu'elles occupent un local sous la rampe des pompiers, où se trouvent les objets et les machines d'époque. Une partie des documents se trouvent sous la mairie, où un classement très spécifique et complexe a été fait. Au niveau d'un abri PC, une pièce assez grande est encore occupée par des archives, et aussi dans le local des sociétés où le tri a été fait. Mme Wasem relève que tout est encore un peu éparpillé dans différents locaux et que la commune a demandé que le tri soit poursuivi, afin de regrouper et préserver les archives. Les deux personnes en charge de l'association, MM. Deschenaux et Droz, ont énormément de choses dans leur mémoire, c'est passionnant de les entendre mais cela prend du temps de remettre de l'ordre. Le but est de rassembler tout dans un seul lieu. Aujourd'hui grâce au classement, l'on trouve plus facilement où se trouvent les choses.

M. Cheyroux suggère une électronisation des documents et objets pour les mettre à disposition du public via le site internet.

Mme Wasem rappelle que cela demande un nouveau travail pour arriver à ce résultat. Il y a un prix et du temps à trouver pour y arriver. Elle indique que des livres et des affiches ont été analysés par des professionnels du canton et de la ville, avec des conseils pour les conserver en bon état dans nos locaux. Passer au numérique demanderait un nouvel énorme effort et serait coûteux.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

7) Biodiversité (bis)

M. Cheyroux demande comment faire pour consacrer 30% de notre territoire à la biodiversité. Il détaille sa question. Le contexte c'est notre territoire, l'évolution climatique et celle de la biodiversité. Notre environnement est de plus en plus prégnant, à l'échelle cantonale, internationale, au niveau des prescriptions, des lois, des stratégies et des plans d'action. Il s'avère qu'à Genève, qui a déclaré l'urgence climatique en 2019, et suite à sa stratégie, des résultats doivent être obtenus en 2030. Un des résultats pour 2030 est d'avoir 30% de son territoire sur lequel la biodiversité peut se développer et se pérenniser. Il s'agit du même chiffre que la COP 15 (NdIPV : Conférence des Nations Unies sur la biodiversité) à Montréal en novembre 2022, au cours de laquelle les gouvernements se sont mis d'accord pour sauver 30% de la terre et 30% de la mer. Ici, nous allons dans ce sens avec la Charte du développement durable, qui inscrit la notion de biodiversité comme élément d'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens, et la commission Environnement s'est fixée trois points d'action d'ici la fin de la législature, relatifs aux arbres, aux abeilles et pollinisateurs et aux déchets. On est alignés. Ce qui nous manque, à l'horizon 2030 ou même avant, c'est un plan d'action. Il est commandité par le plan d'action du canton qui demande aux communes de faire leur part de travail. Ce sujet est important, très prégnant sur notre environnement et sur tout ce que l'on fait, en termes d'environnement, de mobilité, d'urbanisme, de bâtiments, et aussi de société, donc nous sommes tous touchés. M. Cheyroux revient sur sa question en rappelant qu'il s'agit du résultat pour 2030. Ce qui laisse sept ans pour réfléchir à l'aménagement de notre territoire, non seulement pour les espaces naturels mais aussi de réfléchir à l'aménagement des espaces urbanisés et travaillés par l'agriculture. C'est donc une opportunité de pouvoir agir sur notre territoire, en vue d'avoir cette biodiversité abordée précédemment dans la séance par M. Gisiger. Il propose d'indiquer quelques éléments d'information à disposition, soit le résultat de la COP 15, la Loi cantonale sur la biodiversité de 2012, la stratégie climat qu'il transmettra volontiers au niveau du PV et d'aborder la réflexion de fonds sur un plan d'action à élaborer d'ici la fin de la législature. De façon qu'en 2030, les élus suivants puissent disposer d'un outil pour Perly-Certoux, qui permette d'avancer dans ce segment de notre vie.

M. F. Savigny rappelle des éléments qui peuvent apporter quelques réponses à ces sujets d'actualité, avec la réalisation de notre Plan directeur. Le PDCom, adopté en 2018, prévoit des dispositifs, qui sont, d'une part la réalisation de deux plans de site. Ils ont fait l'objet de début de travaux par un mandataire de la commune, et le plan de site déborde largement d'un site urbain pour englober aussi la nature et des zones arboricoles. Le deuxième élément, dans lequel ces objectifs généraux sont détaillés et pris en compte, est l'étude de l'image directrice intercommunale, lancée depuis 2018. Dans les objectifs que doivent prendre en compte les mandataires, lesquels sont en cours de sélection, il est stipulé notamment les études en cours des plans de sites et les travaux et analyses réalisés par la Fondation Braillard sur notre territoire. Ce sera important de suivre le respect de ces objectifs, qui sont écrits.

M. Cheyroux remercie M. F. Savigny pour ce rappel de démarches existantes. Mais il y a eu des évolutions depuis le PDCom, comme l'urgence climatique. Si l'image directrice et le plan de site sont les éléments cadres de cette intégration de ces nouvelles perceptions de notre environnement et de leur priorité accrue, c'est bien. M. Cheyroux s'alignera mais propose de regarder cela de façon critique. Il demande si ces deux éléments englobent toute la commune de Perly-Certoux. Il lui semblait que non. Il y a de nouvelles façons de voir les choses qui servent de discours, voire de fonds d'action du canton, il y a peut-être des choses à ne pas oublier ou à rajouter ou à consolider ou enrichir dans ces démarches d'image directrice et de plans de site.

M. F. Savigny répond que toutes ces études ont été stoppées par le canton. Le mandataire de la commune avait proposé des limites pour les plans de site très larges, qui englobaient 75% de notre territoire. Cela se recoupait avec l'image directrice, donc notre territoire était bien couvert dans une énorme proportion. Ce sont des instruments à disposition qu'il faut saisir pour avoir une attention particulière de ces éléments, quand bien même ce sont des éléments qui doivent nécessairement être pris en compte dans leur élaboration.

8) Ecopoint à Champ-Budin

Tout en se réjouissant du nombre d'écopoints sur la commune, Mme Habiyakare demande comment il se fait qu'il n'y en ait pas un à Champ-Budin. Il en manque clairement un dans cette zone bien occupée par des habitations et des entreprises.

Mme Wasem rappelle la récente présentation qu'elle a faite au Conseil municipal sur les emplacements des futurs écopoints projetés. Elle avait expliqué la difficulté de faire implanter des écopoints dans des espaces déjà construits, car il faut l'accord de tous les propriétaires de la parcelle concernée. Entre les emplacements qu'on souhaite et ceux qui sont faisables, car il faut penser à l'accès aux camions de levées, cela prend du temps. Si un seul copropriétaire d'immeuble refuse, on ne peut pas installer un écopoint. Cela demande du temps d'avoir toutes les autorisations.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Habiyakare invite à faire le nécessaire car il y a de nombreux habitants dans ce quartier.

Mme Wasem répond que c'est en cours.

9) Remplacement de la patinoire

M. Rellstab demande si l'on a regardé avec l'école pour une solution de remplacement.

M. Delaude indique que la limite du préau se trouve avant cet emplacement et que le projet de workout veut s'adresser à un public plus large que le public scolaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil municipal, à 22h01.

Le Président
Michel Mouton

Membre
Rachel Bourquin Guidi

Le Secrétaire
Jacques Nierlé